



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine

Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage Site Natura 2000 FR7200670 : Coteaux de la Dronne

Mardi 13 janvier 2026
À la salle des fêtes de Grand-Brassac

Liste des participants : voir la liste d'émargement ci-jointe

La réunion débute par un tour de table de présentation des participants, puis Cyrille GOUAT, animateur du site, donne l'ordre du jour de la réunion qui est le suivant :

- Rappels sur le site
- Désignation de la collectivité porteuse de l'animation
- Désignation de la présidence du Copil
- Bilan de l'animation 2023-2026
- Programmes / Projets en lien avec N2000
- Perspectives 2026-2029

M. GOUAT fait un rappel sur les objectifs du dispositif Natura 2000, pour la conciliation de la biodiversité et des activités humaines. Il insiste sur le fait que le CoPil est un organe de décision et de concertation, et invite les participants à prendre la parole au cours de la réunion, à faire des propositions ou donner des idées.

M. GOUAT fait un rappel sur l'historique de l'animation du site : le Document d'Objectifs (DOCOB) du site a été validé en 2017, après quoi deux phases d'animation se sont succédé. Depuis le 15 mars 2023, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine assure une nouvelle phase d'animation dans le cadre d'un marché de la Région Nouvelle-Aquitaine. Celle-ci, d'une durée de 3 ans, s'achèvera le 14 mars 2026. Une nouvelle phase d'animation débutera alors. La candidature du CEN au marché lancé par la Région a été retenue.

Rappels sur le site et le Document d'Objectifs :

M. GOUAT rappelle les caractéristiques du site : il s'étend sur 258 ha et 5 communes, entre Saint-Victor et Bourdeilles, sur les coteaux au nord de la vallée de la Dronne. Les enjeux écologiques du site sont rappelés, avec la présentation des différents habitats d'intérêt communautaires (HIC) et espèces d'intérêt communautaires (EIC) qui y sont connus. D'autres espèces à caractère patrimonial du site sont également présentées.

Désignation de la collectivité porteuse de l'animation du site pour la période 2026-2029 et désignation de la présidence du Copil :

M. MAILLOS rappelle les modalités de gouvernance d'un site Natura 2000. Il indique que tous les trois ans, l'autorité administrative, qui est à présent le Conseil Régional, propose prioritairement aux collectivités de porter la mission d'animation des sites Natura 2000, conformément au Code de l'Environnement. Il est précisé que les financements de cette mission sont assurés par des fonds européens (FEADER), à hauteur de 80 % du montant total de l'opération. Dans le cas où aucune collectivité ne serait candidate pour tenir ce rôle, la Région serait alors désignée structure porteuse.

Dans ce contexte, M. Maillos demande aux élus présents s'ils souhaitent se porter candidat pour assurer le portage de l'animation du site Natura 2000 pour la prochaine période 2026/2029.

Aucune candidature n'ayant émergé en séance, c'est donc, comme le prévoit le code de l'Environnement, la Région Nouvelle-Aquitaine qui tiendra le rôle de structure porteuse de la prochaine mission d'animation du site pour la période 2026/2029. M. Platon restera le Président du COPIL pour cette même période.

Animation du site :

Le marché d'animation arrivant à son terme, le bilan des 3 années est donné, en mettant l'accent sur les deux précédentes années (dernier Copil en décembre 2023).

1- Actions de sensibilisation, d'information, de communication

Le **site internet** du site Natura 2000 est ensuite présenté. Il est disponible à l'adresse suivante : <https://coteaux-de-la-dronne.fr>

Il comprend plusieurs rubriques sur le fonctionnement du dispositif, les espèces et habitats du site, et un ensemble de documents disponibles en téléchargement. Ce site internet est régulièrement mis à jour.

Deux plaquettes d'information sur le site ont été créées en 2023. La première donne une présentation générale du site, de son périmètre et de ses enjeux. La deuxième présente les différents outils de gestion du dispositif : les contrats Natura 2000, les Mesures agro-environnementales et climatiques ou encore la Charte Natura 2000. Les plaquettes sont présentées aux participants. Elles sont disponibles en téléchargement sur le site internet.

Le 11 avril 2025, l'animateur du site est intervenu lors de **l'assemblée générale du groupe de développement forestier Double Landais** à Saint Victor, organisée par la Chambre d'agriculture de la Dordogne et le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF). Il s'agissait de sensibiliser les propriétaires forestiers aux enjeux du site Natura 2000. Une visite sur site a été faite, conjointement avec le site de la Vallée de la Dronne et son animateur.

Deux **animations grand public** se sont tenues :

- **Le 14 novembre 2023** à l'occasion du pâturage du coteau situé entre Saint-Victor et Montagnier. Le site et ses enjeux ont été présentés, puis le berger a fait une intervention pour expliquer son métier et le rôle des moutons. Elle a attiré 18 participants.
- **Le samedi 20 avril 2024** : découverte et observation de la faune et de la flore, du coteau. Elle a attiré une trentaine de participants.

Un **article de presse** a été publié lors de la première animation et 4 articles ont été publiés dans la newsletter du CEN en lien avec différents événements sur le site.

2- Assistance technique

Les outils contractuels de gestion du site sont abordés.

L'ancien contrat Natura 2000 pour la restauration et l'entretien des pelouses calcaires et landes à genévrier des coteaux de Saint-Victor et de Montagrier, qui s'est achevé en 2023, est rappelé.

Le montage d'un contrat était prévu en 2024 mais il n'y a pas eu d'appel à projet de la Région cette année-là. Un nouvel appel à projet a été lancé début 2025. Son calendrier et les étapes de l'instruction sont détaillés.

Un nouveau contrat a ainsi été monté et déposé par le CEN Nouvelle-Aquitaine sur le coteau de Saint-Victor et de Montagrier. Il comprend les actions suivantes :

- Restauration
- Poursuite entretien mécanique
- Poursuite pâturage

Entre 2023 et 2025, un travail de prises de contact avec les propriétaires a été mené. Il a permis le renouvellement des conventions obsolètes qui permettent au CEN d'intervenir sur les parcelles. Le nouveau contrat concerne 12 propriétaires sur 27 parcelles et 8 ha. Le périmètre des différentes actions est détaillé.

Concernant les **évaluations des incidences Natura 2000**, l'animateur a été sollicité dans le cadre de plusieurs courses, même si celles-ci ne nécessitaient pas d'évaluation des incidences. Une participante fait remarquer que plusieurs courses de trail dont l'animateur n'avait pas connaissance vont être prochainement organisées dans le site ou à proximité.

Bilan des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Le bilan des **MAEC** sur le territoire du site Natura 2000 est donné. Ces mesures consistent en des aides financières aux agriculteurs pour mettre en œuvre ou maintenir des pratiques agricoles plus favorables à l'environnement. M. GOUAT commence par rappeler le cadre et le fonctionnement général de ce dispositif, ses sources de financement et les structures gestionnaires que sont la DRAAF et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Si 11 Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ont été déposés en Dordogne, le site Natura 2000 est concerné par seulement deux d'entre eux. Le premier « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » (BD24) repose sur l'enjeu Biodiversité, avec 2 exploitations engagées entre 2023 et 2024, sur 3,74 ha. L'autre PAEC, nommé « Territoire élevage Dordogne » (EL24), vise le bien-être animal et l'autonomie fourragère. Aucune contractualisation n'a été faite dans le secteur.

Les perspectives pour la campagne 2026 sont données, avec un budget qui ne sera connu qu'au mois de mars (plutôt au mois d'avril selon les dernières informations). M. GOUAT met en avant le problème de l'absence de financement des actions d'animation (communication et aide à la contractualisation) en 2025 et 2026. Aucune animation n'a ainsi été faite sur le PAEC BD24 en 2025.

Autres programmes / projets en lien avec Natura 2000

Divers sujets autour du site Natura 2000 sont maintenant évoqués.

Le CEN Nouvelle-Aquitaine a été lauréat à la suite de l'appel à projets « **Etudes et suivis scientifiques Natura 2000** » lancé par la Région en octobre 2024. Son projet consiste à **l'évaluation de l'état de conservation de 3 habitats d'intérêt communautaires de pelouses sèches**. Les objectifs sont les suivants :

- Permettre l'évaluation de l'état de conservation à l'échelle du site
- Alimenter les reportages régionaux et nationaux

18 sites Natura 2000 animés par le CEN sont concernés Nouvelle-Aquitaine, et le projet durera 3 ans, entre 2025 et 2027. L'expertise terrain, qui se base sur un protocole élaboré par le Conservatoire botanique national Sud-Atlantique, est prévue en 2027 sur le site Natura 2000.

Un **chantier école** a été organisé sur le coteau de Saint Victor et Montagrier en 2024. Il a réuni 16 lycéens 1^{ère} Bac Pro GMNF (gestion des milieux naturels et de la faune) du lycée agricole de l'Oisellerie. Ceux-ci ont mené deux actions : la remise en lumière fontaine du Chalard et la coupe ainsi que l'arrachage de *Cotoneaster* (espèce exotique envahissante sur les pelouses sèches, probablement échappée de jardins alentours).

Enfin, la **Mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires** est présentée. Pilotée par les têtes de réseaux (CEN, PNR, Réserves naturelles de France et Réseau des Grands sites de France), elle a pour objectif de fédérer et mobiliser le réseau national des élus Natura 2000 et de renforcer l'intégration territoriale du dispositif. Ses actions consistent en divers événements, des formations (webinaire thématique, productions diverses), ou de la valorisation (vidéos, retours d'expériences, lettre dédiée), particulièrement à l'attention des élus de sites Natura 2000. L'adresse du site internet est la suivante : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/mission-inter-reseaux-natura-2000>. On peut contacter Aurélie Philippeau, coordinatrice inter-réseaux Natura 2000 et territoires (aphilippeau@natura2000-territoires.fr).

Perspectives 2026-2029

Les perspectives pour la prochaine phase d'animation qui démarrera au printemps sont données :

- Actions de sensibilisation, d'information et de communication : une animation est prévue chaque année, et un bulletin d'information sera publié dans les 3 ans. Plusieurs outils de communication seront créés :
 - Poster du site
 - Panneau d'information
 - Dépliant balade

Ces deux derniers outils seront déployés en lien avec le projet de sentier nature porté par la Communauté de communes du Périgord ribéracois.

- Il est projeté de monter un contrat Natura 2000 à Grand-Brassac, sur le coteau qui surplombe les hameaux de Rénamon et Lonlaygue. Il faudra d'abord prendre contact avec les propriétaires et une réunion publique pourrait être organisée. M. VALLIER, adjoint à la mairie de Montagrier, propose qu'un article soit écrit pour le prochain bulletin municipal qui devrait paraître prochainement.
- Le chantier de mise à jour du périmètre du site est abordé. En effet, le périmètre proposé dans DOCOB n'a jamais été validé car il omettait des secteurs présentant des habitats d'intérêt

communautaire. L'actualisation du périmètre pourrait impliquer de retirer des surfaces du site. M. GOUAT donne les 3 motifs possibles :

- Correction d'une erreur scientifique
- Évolution naturelle du site
- Impact d'un projet dûment justifié par un motif d'intérêt public majeur

Seul le premier de ces trois motifs peut être avancé dans le cas du site. Les conditions à remplir sont détaillées : il faut que les secteurs n'aient jamais présenté aucun intérêt pour la biodiversité (lors de la désignation du site et par la suite), que la zone ne soit pas nécessaire à l'intégrité du site (zone tampon, connectivité...). Enfin, ces zones ne doivent pas avoir d'intérêt pour l'atteinte des objectifs des directives européennes (potentiel de restauration).

M. BROUSSE, de la Chambre d'agriculture de Dordogne, se demande si une augmentation de la surface dans le cas d'une révision du périmètre serait gênante. Ce ne serait à priori pas le cas.

M. MAILLOS explique que la Commission européenne est bien plus regardante sur ces questions que par le passé, et que les évolutions du périmètre du site devront être bien justifiées. Un travail de fond devra être mené entre l'animateur du site, les services de l'Etat et de la Région.

Conclusion

La réunion se clôt vers 16h. L'ensemble des participants est remercié pour leur présence et leur contribution. La commune de Grand-Brassac est remerciée pour avoir accueilli la réunion.

M. Nicolas PLATON
Président du CoPil du site des Coteaux de la Dronne



